



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions → TPSGC

10th Floor, 4900 Yonge Street /
10e étage, 4900 rue Yonge

Toronto
Ontario
M2N 6A6

INVITATION TO TENDER

APPEL D'OFFRES

**Tender To: Public Works and Government Services
Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of
Canada, in accordance with the terms and conditions set
out herein, referred to herein or attached hereto, the goods,
services, and construction listed herein and on any attached
sheets at the price(s) set out therefor.

**Soumission aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la
Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou
incluses par référence dans la présente et aux annexes
ci-jointes, les biens, services et construction énumérés
ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada
Ontario Region
10th Floor, 4900 Yonge Street
Toronto
Ontario
M2N 6A6

Title - Sujet Burlington Lift Bridge Skew Control	
Solicitation No. - N° de l'invitation EQ754-212591/A	Date 2021-03-25
Client Reference No. - N° de référence du client R.109141.001	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$PWL-063-2559
File No. - N° de dossier PWL-0-43071 (063)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Daylight Saving Time EDT on - le 2021-04-15 Heure Avancée de l'Est HAE	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Sundaralingam, Abiramy	Buyer Id - Id de l'acheteur pwl063
Telephone No. - N° de téléphone (613) 922-9746 ()	FAX No. - N° de FAX (416) 952-1257
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: PWGSC/TPSGC Joseph Shepard Building 32 4900 Yonge St. Toronto ON M2N 6A6	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

INVITATION À SOUMISSIONNER
Pont levant de Burlington fausser le contrôle
R.109141.001
Hamilton, ON

AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES

Ajout de l'IP07 Soumissions déposées en retard

Ajout de l'IP13 Droits du Canada

Modification de l'IG08 de R2710T; voir l'IP05 Exigences relatives à la garantie de soumission

Modification de l'**IG09 de R2710T**; voir l'IP06 Livraison des soumissions

Modification de la CG9.2.2 de R2890D; voir la CS06 Types et montants de la garantie contractuelle

SOUMISSIONS À DEUX ENVELOPPES

Les soumissions doivent être présentées respectant un processus à « deux enveloppes ». Consulter l'IP06 aux Instructions particulières aux soumissionnaires.

PAIEMENT SANS DÉLAI DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

Principes en matière de paiement sans délai

Services publics et Approvisionnement Canada est d'avis que ces trois principes devraient régir le versement des paiements faits au titre des contrats de construction :

- Rapidité : Le Ministère examinera et traitera les factures dans les meilleurs délais. En cas de différend, Services publics et Approvisionnement Canada paiera les éléments non contestés, tout en s'employant à résoudre la question du montant contesté de façon rapide et équitable
- Transparence : Le Ministère rendra publics les renseignements sur les paiements versés au titre des contrats de construction, comme les dates de versement des paiements, ainsi que le nom des entreprises, les numéros de contrat et de projet; de leur côté, les entrepreneurs devraient communiquer ces renseignements aux paliers inférieurs
- Responsabilité partagée : Les payeurs et les bénéficiaires sont tenus de respecter les conditions de leurs contrats, entre autres leurs obligations liées au versement et à la réception des paiements, ainsi que d'adopter les pratiques exemplaires de l'industrie.

Pour plus de renseignements : <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/biens-property/divulgation-disclosure/psdic-ppci-fra.html>

CE BESOIN COMPORTE DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ INDUSTRIELLE.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter l'instruction particulière IP13 "Exigences relatives à la sécurité industrielle" et la Condition Supplémentaire CS01 "Exigences relatives à la sécurité industrielle, lieu de sauvegarde des documents".

MISE À JOUR SUR L'UTILISATION DE L'AMIANTE DE TPSGC

En date du 1^{er} avril 2016, tous les contrats de Travaux publics et services gouvernementaux Canada (TPSGC) qui portent sur des projets de nouvelle construction et des rénovations importantes interdiront l'utilisation des matériaux de construction contenant de l'amiante. Pour de plus amples informations veuillez consulter ce lien <https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/biens-property/ami-asb/amiante-asbestos-fra.html>

LISTE DES SOUS-TRAITANTS ET FOURNISSEURS

Noter que R2710T, IG07 « Liste des sous-traitants et fournisseurs » a été modifié. Voir IP14 des Instructions particulières. **Le non-respect de ces exigences donnera lieu au rejet de la soumission.**

TABLE DES MATIÈRES

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)	3
IP01 INTRODUCTION	3
IP02 DOCUMENTS DE SOUMISSION	3
IP03 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PENDANT L'APPEL D'OFFRES	3
IP04 VISITE OPTIONNELLE DES LIEUX	3
IP05 EXIGENCES RELATIVES À LA GARANTIE DE SOUMISSION	4
IP06 LIVRAISON DES SOUMISSIONS	5
IP07 SOUMISSIONS DÉPOSÉES EN RETARD	7
IP08 RÉVISION DES SOUMISSIONS	8
IP09 APERÇU DES PROCÉDURES D'OUVERTURE, DE SÉLECTION ET D'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS	8
IP10 FONDS INSUFFISANTS	8
IP11 COMPTE RENDU	8
IP12 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS	9
IP13 DROITS DU CANADA	9
IP14 DOCUMENTS DE CONSTRUCTION	9
IP15 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ INDUSTRIELLE	9
IP16 LISTE DES SOUS-TRAITANTS ET FOURNISSEURS	10
IP17 SITES WEB	10
R2710T INSTRUCTIONS GÉNÉRALES - SERVICES DE CONSTRUCTION - EXIGENCES RELATIVES À LA GARANTIE DE SOUMISSION (IG) (2020-05-28)	12
DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)	13
CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)	14
CS01 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ INDUSTRIELLE, LIEU DE SAUVEGARDE DES DOCUMENTS	14
CS03 CONDITIONS D'ASSURANCE	14
CS06 TYPES ET MONTANTS DE LA GARANTIE CONTRACTUELLE	15
FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)	1
SA01 IDENTIFICATION DU PROJET	1
SA02 NOM LÉGAL ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE	1
SA03 OFFRE	1
SA04 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS	1
SA05 ACCEPTATION ET CONTRAT	1
SA06 DURÉE DES TRAVAUX	1
SA07 GARANTIE DE SOUMISSION	1
SA08 SIGNATURE	2
APPENDICE 1 - DISPOSITION RELATIVES À L'INTÉGRITÉ	3
APPENDICE 2 - LISTE DES SOUS-TRAITANTS ET FOURNISSEURS	5
APPENDICE 3 - ATTESTATION VOLONTAIRE À L'APPUI DU RECOURS AUX APPRENTIS	6
APPENDICE 4 - FORMULAIRE DE QUALIFICATIONS	Error! Bookmark not defined.
ANNEXE A - LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)	33
ANNEXE B - ATTESTATION D'ASSURANCE	34
ANNEXE C - RAPPORT VOLONTAIRE D'APPRENTIS EMPLOYÉS PENDANT LES CONTRATS (exemple)	36
ANNEXE D - SPÉCIFICATIONS LIÉES À L'ENTRETIEN D'APPAREILS ÉLÉVATEURS	Error! Bookmark not defined.

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

IP01 INTRODUCTION

1. Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) à l'intention de faire appel à un entrepreneur pour assurer les services de construction selon les modalités exposées dans la présente invitation à soumissionner
2. On demande aux soumissionnaires qui donnent suite à cette invitation de présenter une soumission détaillée complète se rapporter à l'IP05 "Livraison des soumissions".

IP02 DOCUMENTS DE SOUMISSION

Les documents suivants constituent les documents de soumission:

1. a. Appel d'offres - Page 1;
b. Instructions particulières aux soumissionnaires;
c. Instructions générales – services de construction – exigences relatives à la garantie de soumission R2710T (2020-05-28)
d. Clauses et conditions identifiées aux "Documents du contrat";
e. Dessins et devis;
f. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout appendice s'y rattachant; et
g. Toute modification émise avant la clôture de l'invitation.

La présentation d'une soumission constitue une affirmation que le soumissionnaire a lu ces documents et accepte les modalités qui y sont énoncées.

2. Les Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission R2710T sont incorporées par renvoi et reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

IP03 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PENDANT L'APPEL D'OFFRES

1. Toute demande de renseignements sur l'appel d'offres doit être présentée par écrit à l'autorité contractante dont le nom figure à l'Appel d'offres - Page 1, à l'adresse courriel abiramy.sundaralingam@tpsgc-pwgsc.gc.ca. À l'exception de l'approbation de matériaux de remplacement, comme cela est décrit à l'IG15 de la R2710T, toutes les autres demandes de renseignements devraient être reçues au moins 5 jours ouvrables avant la date de clôture de l'invitation afin de laisser suffisamment de temps pour y répondre. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après cette date, il est possible qu'on ne puisse y répondre.
2. Pour assurer la cohérence et la qualité de l'information fournie aux soumissionnaires, l'autorité contractante examinera le contenu de la demande de renseignements et décidera s'il convient ou non de publier une modification.
3. Toutes les demandes de renseignements et autres communications envoyées avant la clôture de l'appel d'offres doivent être adressées UNIQUEMENT à l'autorité contractante dont le nom figure à l'Appel d'offres - Page 1. Le défaut de se conformer à cette exigence pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

IP04 VISITE OPTIONNELLE DES LIEUX

1. Il y aura une visite des lieux le 1 de avril 2021 à 10 :00am. Les soumissionnaires intéressés devront se présenter à Burlington Lift Bridge situé à 1157 Beach Blvd., Hamilton, ON.

2. Équipement de protection :

Pour pouvoir prendre part à la visite du chantier, les participants doivent porter de l'équipement de protection individuelle, des bottes de sécurité, des casques de protection, des masques non médicaux ou des couvre-visages, ainsi qu'une veste réfléchissante minimale.

REMARQUE : En raison de la pandémie de COVID-19, les précautions suivantes sont obligatoires pendant la visite du chantier :

- Tous les entrepreneurs doivent signer le registre d'entrée et de sortie au bureau de sécurité principal.
- Il faut maintenir l'éloignement social, c'est-à-dire se tenir à au moins deux mètres des autres;
- Les soumissionnaires ne peuvent envoyer que deux représentants dans le but de réduire la taille du regroupement;
- Il faut éviter les salutations impliquant le toucher (comme les poignées de mains);
- Le port du masque est obligatoire en tout temps à l'extérieur du véhicule;

Questions d'auto-évaluation :

- o Avez-vous une toux, de la fièvre, des maux de gorge, de la difficulté à respirer, ou tout autre nouveau symptôme ou symptôme qui s'aggrave?
- o Avez-vous voyagé à l'extérieur du Canada au cours des 14 derniers jours?
- o Avez-vous été en contact étroit avec une personne atteinte d'une maladie respiratoire aiguë qui a voyagé à l'extérieur du Canada au cours des 14 derniers jours précédant sa maladie?
- o Avez-vous été en contact étroit avec un cas confirmé ou possible de COVID-19 au cours des 14 derniers jours.

Ne vous présentez pas à une visite de chantier si vous avez répondu « oui » à une des questions ci-dessus, et communiquez avec votre fournisseur de soins de santé pour obtenir des conseils

IP05 EXIGENCES RELATIVES À LA GARANTIE DE SOUMISSION

R2710T – Instructions générales – Services de construction – Les modifications suivantes sont apportées aux Exigences relatives à la garantie de soumission :

Supprimer l'IG08 Exigences relatives à la garantie de soumission et remplacer par ce qui suit :

1. Le soumissionnaire doit inclure dans sa soumission une garantie de soumission sous la forme d'un cautionnement de soumission ou d'un dépôt de garantie. Ladite garantie doit représenter au moins 10 p. 100 du montant de la soumission. Les taxes applicables ne doivent pas entrer en ligne de compte dans le calcul du montant de la garantie de soumission qui peut être exigée. Le montant maximum de la garantie de soumission requise est de 2 000 000 \$, quel que soit le montant de la soumission.
2. Le cautionnement de soumission (formulaire PWGSC-TPSGC 504) doit être présenté dans un formulaire approuvé, dûment rempli et portant des signatures valides et exécutoires ainsi que le sceau d'une compagnie de cautionnement approuvée dont les cautionnements sont acceptés par le gouvernement du Canada au moment de la clôture des soumissions ou d'une compagnie désignée à l'Appendice L, Compagnies de cautionnement reconnues, du Conseil du Trésor.

2.1 Un cautionnement de soumission doit être soumis dans un format électronique (Cautionnement Électronique) et doit répondre aux critères suivants :

- a. La version soumise par le soumissionnaire doit être un fichier électronique crypté d'un certificat numérique intégré vérifiable par le Canada en ce qui a trait à la totalité et l'intégralité du formulaire de cautionnement, y compris le contenu, toutes les signatures numériques et tous les sceaux numériques, auprès de la compagnie de cautionnement ou d'un fournisseur de services de vérification approuvé de la compagnie de cautionnement.

- b. La version soumise doit être consultable, imprimable et stockable dans des formats de fichiers électroniques standards compatibles avec les systèmes du Canada et doit être présentée dans un seul fichier, le format autorisé étant le format PDF.
 - c. La vérification peut être effectuée par le Canada immédiatement ou à tout moment pendant la durée du cautionnement, et ce, à la discrétion du Canada.
 - d. Les résultats de la vérification doivent fournir une indication claire, immédiate et imprimable de réussite ou d'échec relativement à l'article 2.1.a.
 - e. Il n'est pas acceptable de présenter des copies (**non originales, non vérifiables ou copie numérisée**) d'un cautionnement de soumission portant une signature et un sceau. Si un cautionnement original ou vérifiable n'est pas présenté, la soumission sera jugée non conforme. Les soumissions non conformes seront rejetées. Une copie numérisée d'une caution ne constitue pas un cautionnement électronique.
- 2.2 Les cautionnements qui échouent au processus de vérification ne seront PAS considérés comme valides.
- 2.3 Les cautionnements qui réussissent au processus de vérification seront considérés comme originaux et authentiques.
3. La garantie de soumission viendra à échéance, dans des délais raisonnables, suivant :
- a. la date de fermeture des soumissions, pour un soumissionnaire dont la soumission est non conforme; et
 - b. la révision administrative des soumissions, pour les soumissionnaires dont la soumission est conforme et classée du quatrième au dernier rang dans l'échelle de classement; et
 - c. l'octroi du contrat, pour les soumissionnaires dont la soumission est retenue et classée aux deuxième et troisième rangs dans l'échelle de classement; et
 - d. la réception de la garantie contractuelle, pour le soumissionnaire retenu; ou
 - e. l'annulation de l'invitation pour tous les soumissionnaires.
4. Nonobstant les dispositions de l'alinéa 8 de l'IG08 et à condition que trois (3) soumissions conformes ou plus aient été reçues, si une ou plusieurs des soumissions classées du troisième au premier rang sont retirées ou rejetées, pour quelques raisons que ce soit, le Canada se réserve le droit de retenir la garantie de la soumission conforme suivante afin de retenir la garantie de soumission d'au moins trois (3) soumissions valides et conformes.

IP06 LIVRAISON DES SOUMISSIONS

L'IG09 de R2710T sont remplacées par ce qui suit :

1. Le Canada exige que chaque soumission, à la date et à l'heure de la clôture de la demande de soumissions ou sur demande de l'autorité contractante, soit signée par le soumissionnaire ou par son représentant autorisé.
2. Il appartient au soumissionnaire :
 - a. De livrer une soumission dûment remplie, selon le format demandé, au plus tard à la date et à l'heure de clôture de la demande de soumissions;
 - b. De consulter les directives de l' ci-dessous pour les soumissions livrées par Connexion postale;
 - c. De demander des précisions sur les exigences contenues dans la DP, au besoin, avant de déposer sa soumission;
 - d. De veiller à ce que le nom du soumissionnaire, l'adresse de l'expéditeur, le numéro et la description de la demande de soumissions, ainsi que la date et l'heure de clôture de la demande de soumissions soient clairement indiqués dans la présentation de la soumission;
 - e. De fournir une soumission complète et suffisamment détaillée, afin de permettre une évaluation complète conformément aux critères établis dans la présente DP;
 - f. De faire parvenir sa soumission uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) indiqué ci-dessous, au plus tard à la date et l'heure indiquées à

la page 1 de la demande de soumissions, soit en faisant une livraison électronique par Connexion postel de la façon suivante :

i. Livraison de soumissions ÉLECTRONIQUES au moyen du service Connexion postel

- a. Les soumissions doivent être transmises à l'aide du service Connexion postel offert par la Société canadienne des postes.
- b. L'unique adresse courriel servant à répondre à la demande de soumissions au moyen du service Connexion postel est la suivante :

Région de l'Ontario: TPSGC.ORreceptiondessoumissions-ORBidReceiving.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Remarque : Les soumissions envoyées directement à l'adresse courriel susmentionnée seront jugées non conformes et seront rejetées. Cette adresse doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postel comme il est indiqué à la clause c., ou pour envoyer des soumissions au moyen d'un message Connexion postel si le soumissionnaire utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postel.

- c. Pour livrer une soumission à l'aide du service Connexion postel, le soumissionnaire doit :
 - i. Envoyer directement sa soumission uniquement au Module de réception des soumissions précisé de TPSGC, à l'aide de sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postel fournie par la Société canadienne des postes; ou
 - ii. Envoyer dès que possible, et, en tout cas, au moins six jours ouvrables avant la date et l'heure de clôture de la demande de soumissions (afin de garantir une réponse), un courriel qui contient le numéro de la demande de soumissions au Module de réception des soumissions désigné de TPSGC pour demander d'ouvrir une conversation Connexion postel. Les demandes d'ouverture de conversation Connexion postel reçues après ce délai pourraient demeurer sans réponse.
- d. Si le soumissionnaire envoie un courriel demandant le service Connexion postel au Module de réception des soumissions désigné dans la demande de soumissions, un agent du Module de réception des soumissions entamera alors la conversation Connexion postel. La conversation du service Connexion postel créera une alerte par courriel de la Société canadienne des postes invitant le soumissionnaire à accéder et à répondre au message dans la conversation. Le soumissionnaire sera alors en mesure de transmettre sa soumission à n'importe quel moment avant la date et l'heure de clôture de la demande de soumissions.
- e. Si le soumissionnaire utilise sa propre licence pour envoyer sa soumission, il doit maintenir la conversation Connexion postel ouverte pendant au moins trente (30) jours ouvrables après la date et l'heure de clôture de la demande de soumissions.
- f. Le numéro de la demande de soumissions doit être indiqué dans le champ réservé aux messages de Connexion postel lors de toutes les transmissions électroniques.
- g. Il est important de noter qu'il faut avoir une adresse postale canadienne pour utiliser le service Connexion postel. Si le soumissionnaire n'en a pas, il peut utiliser l'adresse du Module de réception des soumissions indiquée dans la demande de soumissions pour s'inscrire au service Connexion postel.
- h. Dans le cas des transmissions de soumissions par le service Connexion postel, le Canada ne pourra être tenu responsable d'aucune défaillance attribuable à l'utilisation de ce mode de transmission ou de réception. Entre autres, le Canada n'assumera aucune responsabilité pour ce qui suit :
 - i. Réception d'une soumission brouillée, corrompue ou incomplète;
 - ii. Indisponibilité ou mauvais état du service Connexion postel;
 - iii. Incompatibilité entre le matériel utilisé pour l'envoi et le matériel utilisé pour la réception;
 - iv. Retard dans la transmission ou la réception de la soumission;
 - v. Mauvaise identification de la soumission par le soumissionnaire;

- vi. Illisibilité de la soumission;
 - vii. Sécurité des données contenues dans la soumission;
 - viii. Incapacité de créer une conversation électronique à l'aide du service Connexion postal.
 - i. Le Module de réception des soumissions enverra un accusé de réception des documents de la soumission au moyen de la conversation Connexion postal, peu importe si la conversation a été initiée par le soumissionnaire à l'aide de sa propre licence ou par le Module de réception des soumissions. Cet accusé de réception ne confirmera que la réception des documents de la soumission et ne confirmera pas si les pièces jointes peuvent être ouvertes ou si le contenu est lisible.
 - j. Les soumissionnaires doivent veiller à utiliser la bonne adresse courriel du Module de réception des soumissions lorsqu'ils amorcent une conversation dans Connexion postal ou qu'ils communiquent avec le Module de réception des soumissions; ils ne doivent pas supposer que l'adresse courriel est exacte s'ils font un copier-coller dans le système Connexion postal.
 - k. Une soumission transmise par le service Connexion postal constitue la soumission officielle du soumissionnaire.
3. Les volets technique et financier de la soumission doivent être présentés en sections distinctes, de la façon suivante :
 - a. La soumission doit être présentée selon une procédure en « deux sections », qui consiste à présenter une soumission technique et une soumission financière.
 - b. La soumission technique, y compris toute documentation connexe, doit être présentée dans une section distincte, et l'information suivante doit y être clairement indiquée :
 - Section I : Soumission technique
 - Numéro de la demande de soumissions
 - Nom du soumissionnaire
 - c. Le formulaire de soumission et d'acceptation (SA), la garantie de soumission et toute documentation connexe, ainsi que la soumission financière, doivent être transmis dans une section distincte, et l'information suivante doit y être clairement indiquée :
 - Section II : Soumission financière
 - Numéro de la demande de soumissions
 - Nom du soumissionnaire
4. Le soumissionnaire est le seul responsable de livrer la soumission, dans les délais prescrits et en bonne et due forme, au bureau désigné pour la réception des soumissions. TPSGC n'assumera pas cette responsabilité, ni n'acceptera qu'elle lui soit attribuée. Le soumissionnaire est responsable de toutes les conséquences et de tous les risques liés à une livraison incorrecte des soumissions.
5. Les soumissions et les renseignements à l'appui peuvent être présentés en français ou en anglais.
6. Sauf indication contraire dans les Instructions particulières à l'intention des soumissionnaires :
 - a. La soumission doit être présentée en dollars canadiens;
 - b. Le besoin ne prévoit pas d'atténuation des risques liés à la fluctuation du taux de change. Aucune demande d'atténuation des risques liés à la fluctuation du taux de change ne sera prise en considération. Toute soumission incluant une telle disposition sera jugée non recevable.

IP07 SOUMISSIONS DÉPOSÉES EN RETARD

1. TPSGC supprimera les soumissions livrées après la date et l'heure de clôture stipulées dans la demande de soumissions, à moins que ces soumissions ne soient considérées comme des soumissions retardées selon les circonstances énoncées dans l'IP07.2. Pour ce qui est des soumissions présentées à l'aide du service Connexion postal de la Société canadienne des postes, les conversations initiées par le Module de réception des

soumissions dans le service Connexion postal liées à une soumission déposée en retard seront supprimées. Des registres seront conservés pour documenter l'historique des transactions de toutes les soumissions déposées en retard par Connexion postal.

2. Le seul élément de preuve pour justifier un retard attribuable au service Connexion postal de la SCP qui sera accepté par TPSGC est un historique de conversation du service Connexion postal de la SCP indiquant clairement que la soumission a été envoyée avant la date et l'heure de clôture de la demande de soumissions.

IP08 RÉVISION DES SOUMISSIONS

Une soumission présentée pourra être modifiée par Connexion postal selon les alinéas IG10 de R2710T

IP09 APERÇU DES PROCÉDURES D'OUVERTURE, DE SÉLECTION ET D'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS

Voici un aperçu de l'ouverture des soumissions, ainsi que des procédures de sélection et d'évaluation des soumissions.

A. SOUMISSION

1. Les soumissionnaires doivent présenter le volet « technique » de leur proposition en une section distincte, et le prix proposé des services (proposition de prix) dans une deuxième section, conformément aux instructions contenues dans les documents relatifs à la présentation d'une proposition.
2. Les renseignements que les soumissionnaires doivent fournir sont décrits en détail ailleurs dans la DP.

B. Procédures d'ouverture, de sélection et d'évaluation des soumissions

1. Il n'y aura pas d'ouverture publique.
2. Procédures d'ouverture, de sélection et d'évaluation des soumissions
 - a. La Section I – « Qualifications » sera examinée avant le volet « prix » de la soumission financière. La Section I sera examinée afin d'évaluer les exigences relatives à la soumission. L'évaluation sera faite selon un système de passage ou d'échec. Toute soumission qui ne satisfait pas à chacune des exigences obligatoires sera jugée non conforme et sera rejetée. La Section II ne sera pas considérée.
 - b. La Section II – « Soumission financière » sera présentée en deux parties. Le volet de garantie de soumission de la soumission financière sera évalué en fonction des exigences obligatoires; toute soumission qui ne satisfait pas à chacune des exigences obligatoires sera jugée non conforme et sera rejetée.
3. L'entrepreneur ayant fourni la soumission recevable la plus basse sera recommandée pour l'octroi du contrat.
4. Les résultats des soumissions peuvent être obtenus en contactant l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres - Page 1.

IP10 FONDS INSUFFISANTS

Si la soumission conforme la plus basse dépasse le montant des fonds alloués par le Canada pour les travaux, le Canada pourra

- a. annuler l'appel d'offres; ou
- b. obtenir des fonds supplémentaires et attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse.

IP11 COMPTE RENDU

Après l'attribution du contrat, les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

IP12 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

1. Le Canada se réserve le droit de demander une prorogation de la période de validité des soumissions tel que précisé à la SA04 du Formulaire de soumission et d'acceptation. Dès réception d'un avis écrit du Canada, les soumissionnaires auront le choix d'accepter ou de refuser la prorogation proposée.
2. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa ci-haut est acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada poursuivra alors sans tarder l'évaluation des soumissions et les processus d'approbation.
3. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. ci-haut n'est pas acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada pourra alors, à sa seule discrétion,
 - a. poursuivre l'évaluation des soumissions de ceux qui auront accepté la prorogation proposée et obtenir les approbations nécessaires; ou
 - b. annuler l'appel d'offres.
4. Les conditions exprimées dans les présentes ne limitent d'aucune façon les droits du Canada définis dans la loi ou en vertu de l'IG11 de R2710T.

IP13 DROITS DU CANADA

1. Le Canada se réserve le droit :
 - a. de rejeter l'une quelconque ou la totalité des soumissions reçues en réponse à la demande de soumissions;
 - b. de négocier avec les soumissionnaires n'importe quel aspect de leur soumission;
 - c. d'accepter une soumission en totalité ou en partie, sans négociation;
 - d. d'annuler la demande de soumissions à n'importe quel moment;
 - e. d'émettre de nouveau la demande de soumissions;
 - f. si aucune soumission recevable n'est reçue et que le besoin n'est pas modifié substantiellement, d'émettre de nouveau la demande de soumissions en invitant uniquement les soumissionnaires qui ont soumissionné, à soumissionner de nouveau dans un délai indiqué par le Canada; et
 - g. de négocier avec le seul soumissionnaire qui a déposé une soumission recevable pour s'assurer que le Canada profitera du meilleur rapport qualité/prix

IP14 DOCUMENTS DE CONSTRUCTION

À l'attribution du contrat, (1 **copie électronique ou papier**) des dessins signés et scellés, du devis et des modifications sera fournie à l'entrepreneur retenu. Des copies supplémentaires, jusqu'à concurrence, seront fournies sans frais à la demande de l'entrepreneur. Il incombera à l'entrepreneur d'obtenir les autres exemplaires dont il peut avoir besoin et, le cas échéant, d'en assurer les coûts.

IP15 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ INDUSTRIELLE

1. À la date de clôture des soumissions, le soumissionnaire doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable tel qu'indiquée à la CS01. Tout manquement à se conformer à cette exigence rendra la soumission irrecevable et aucune autre considération ne sera donnée à la soumission.

2. Les membres du personnel du soumissionnaire retenu, ainsi que tout sous-traitant et les membres de son personnel, qui effectueront quelque partie que ce soit des travaux durant l'exécution du contrat subséquent doivent aussi se conformer aux exigences obligatoires en matière de sécurité du contrat subséquent tel qu'indiqué à l'article CS01 des conditions supplémentaires. **Les membres du personnel ne détenant pas la cote de sécurité requise ne seront pas admis sur les lieux.** Il sera de la responsabilité du soumissionnaire retenu de s'assurer que les exigences en matière de sécurité sont rencontrées tout au long du contrat. Le Canada ne sera pas tenue responsable ou redevable de tout retard ou frais supplémentaires associés avec la non-conformité du soumissionnaire retenu aux exigences obligatoires en matière de sécurité.

IP16 LISTE DES SOUS-TRAITANTS ET FOURNISSEURS

R2710T, IG07 a été modifié comme-suit.

IG07 (2015-02-25) Liste des sous-traitants et fournisseurs

Le soumissionnaire devra soumettre les noms des sous-traitants et fournisseurs pour la ou les parties des travaux énumérées. Voir l'appendice 3. **Le non-respect de ces exigences donnera lieu au rejet de la soumission.**

IP17 SITES WEB

La connexion à certains des sites Web se trouvant aux documents d'appel d'offres est établie à partir d'hyperliens. La liste suivante énumère les adresses de ces sites Web.

Appendice L du Conseil du Trésor, Compagnies de cautionnement reconnues
<http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494§ion=text#appl>

Achats et ventes
<https://achatsetventes.gc.ca/>

Sanctions économiques canadiennes
<http://www.international.gc.ca/sanctions/index.aspx?lang=fra>

Rapport d'évaluation du rendement de l'entrepreneur (Formulaire PWGSC-TPSGC 2913)
<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/2913.pdf>

Cautionnement de soumission (formulaire PWGSC-TPSGC 504)
<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/504.pdf>

Cautionnement d'exécution (formulaire PWGSC-TPSGC 505)
http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/505_fra.pdf

Cautionnement pour le paiement de la main-d'oeuvre et des matériaux (formulaire PWGSC-TPSGC 506)
<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/506.pdf>

Guide des clauses et conditions uniformisées d'achats (CCUA)
<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

TPSGC, Services de sécurité industrielle
<http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html>

TPSGC, Code de conduite pour l'approvisionnement
<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/cndt-cndct/contexte-context-fra.html>

TPSGC, Formulaire relatifs à l'administration des contrats de construction et de services d'experts-conseils
<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html>

Formulaire de déclaration <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html>

Solicitation No. - N° de l'invitation
EQ754-212591
Client Ref. No. - N° de réf. du client
R.109141.001

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur
pw1063
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Accord Commerciaux <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/Cadre-strat-gique-et-juridique/Accords-commerciaux>

R2710T INSTRUCTIONS GÉNÉRALES - SERVICES DE CONSTRUCTION - EXIGENCES RELATIVES À LA GARANTIE DE SOUMISSION (IG) (2020-05-28)

Les articles suivants de la clause R2710T sont reproduits sur le site WEB;

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R/R2710T/22>

- IG01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission
- IG02 La soumission
- IG03 Identité ou capacité civile du soumissionnaire
- IG04 Taxes applicables
- IG05 Frais d'immobilisation
- IG06 Immatriculation et évaluation préalable de l'outillage flottant
- IG07 Liste des sous-traitants et fournisseurs
- IG08 Exigences relatives à la garantie de soumission
- IG09 Livraison des soumissions
- IG10 Révision des soumissions
- IG11 Rejet de la soumission
- IG12 Coûts relatifs aux soumissions
- IG13 Numéro d'entreprise - approvisionnement
- IG14 Respect des lois applicables
- IG15 Approbation des matériaux de remplacement
- IG16 Évaluation du rendement
- IG17 Conflit d'intérêts / Avantage indu
- IG18 Code de conduite pour l'approvisionnement-soumission

DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

1. Les documents suivants constituent le contrat:
 - a. Page « Contrat » une fois signée par le Canada;
 - b. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout Appendice s'y rattachant rempli(s) en bonne et due forme;
 - c. Dessins et devis;
 - d. Conditions générales et clauses:

CG1	Dispositions générales	R2810D	(2017-11-28);
CG2	Administration du contrat	R2820D	(2016-01-28);
CG3	Exécution et contrôle des travaux	R2830D	(2019-11-28);
CG4	Mesures de protection	R2840D	(2008-05-12);
CG5	Modalités de paiement	R2850D	(2019-11-28);
CG6	Retards et modifications des travaux	R2860D	(2019-05-30);
CG7	Défaut, suspension ou résiliation du contrat	R2870D	(2018-06-21);
CG8	Règlement des différends	R2880D	(2019-11-28);
CG9	Garantie contractuelle	R2890D	(2018-06-21);
CG10	Assurances	R2900D	(2014-06-26);
	Coûts admissibles pour les modifications de contrat sous CG6.4.1	R2950D	(2015-02-25);
	Conditions supplémentaires		
 - e. Toute modification émise ou toute révision de soumission recevable, reçue avant l'heure et la date déterminée pour la clôture de l'invitation;
 - f. Toute modification incorporée d'un commun accord entre le Canada et l'entrepreneur avant l'acceptation de la soumission; et
 - g. Toute modification aux documents du contrat qui est apportée conformément aux conditions générales.
2. Les documents identifiés par titre, numéro et date ci-dessus sont intégrés par renvoi et sont reproduits dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>
3. La langue des documents du contrat est celle du Formulaire de soumission et d'acceptation présenté

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

CS01 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ INDUSTRIELLE, LIEU DE SAUVEGARDE DES DOCUMENTS

EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ POUR ENTREPRENEUR CANADIEN : DOSSIER TPSGC N° EQ754-212591

1. L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes, une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, délivrée par le Programme de sécurité des contrats (PSC), Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
2. Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des établissements dont l'accès est réglementé doivent TOUS détenir une cote de FIABILITÉ en vigueur, délivrée ou approuvée par le PSC, TPSGC. Tant que les autorisations de sécurité du personnel de l'entrepreneur requises au titre du présent contrat n'ont pas été émises par le PSC, TPSGC, ces derniers **NE** peuvent **PAS PÉNÉTRER** sur les lieux sans une escorte.
3. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité **NE DOIVENT PAS** être attribués sans l'autorisation écrite préalable du PSC, TPSGC.
4. L'entrepreneur ou l'offrant doit respecter les dispositions :
 - a) de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite ci-joint à l'Annexe A;
 - b) du *Manuel de la sécurité industrielle* (dernière édition).

CS02 CONDITIONS D'ASSURANCE

1) Polices d'assurance

- a) L'entrepreneur souscrit et maintient, à ses propres frais, les polices d'assurance conformément aux exigences de l'Attestation d'assurance. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada.
- b) Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue. L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

2) Période d'assurance

- a) Les polices exigées à l'Attestation d'assurance doivent prendre effet le jour de l'attribution du contrat et demeurer en vigueur pendant toute la durée du contrat.
- b) Il incombe à l'entrepreneur de fournir et de maintenir la couverture pour produits/travaux complétés de sa police d'assurance responsabilité civile des entreprises et ce pour un délai minimum de (6) six ans suivant la date du Certificat d'achèvement substantiel.

3) Preuve d'assurance

- a) Avant le début des travaux, et au plus tard trente (30) jours après l'acceptation de sa soumission, l'entrepreneur doit remettre au Canada une Attestation d'assurance sur le formulaire fournis.

b) À la demande du Canada, l'entrepreneur doit fournir les originaux ou les copies certifiées de tous les contrats d'assurance auxquels l'entrepreneur a souscrit conformément à l'Attestation d'assurance.

4) **Indemnités d'assurance**

En cas de sinistre, l'entrepreneur doit faire sans délai toutes choses et exécuter tous documents requis pour le paiement de l'indemnité d'assurance.

5) **Franchise**

L'entrepreneur doit assumer le paiement de toutes sommes d'argent en règlement d'un sinistre, jusqu'à concurrence de la franchise.

CS03 TYPES ET MONTANTS DE LA GARANTIE CONTRACTUELLE

Supprimer la CG9.2.2 et remplacer par ce qui suit :

Le cautionnement d'exécution (formulaire PWGSC-TPSGC 505) et le cautionnement pour le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux (formulaire PWGSC-TPSGC 506) mentionnés au sous-alinéa 1a) de la CG9.2 doivent être présentés dans un formulaire approuvé par le Canada et provenir d'une compagnie de cautionnement reconnue par le Canada (voir l'Appendice L, Compagnies de cautionnement reconnues, du Conseil du Trésor). Les cautionnements peuvent être présentés en format papier portant une signature et un sceau, OU en format électronique/numérique.

Les versions électroniques/numériques doivent être conformes aux exigences suivantes :

1. Le cautionnement d'exécution et le cautionnement pour le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux peuvent être soumis dans un format électronique ou numérique s'ils répondent aux critères suivants :
 - 1.1 Les versions soumises par l'entrepreneur doivent être vérifiables par le Canada en ce qui a trait à la totalité et l'intégralité du formulaire de cautionnement, y compris le contenu, toutes les signatures numériques et tous les sceaux numériques, auprès de la compagnie de cautionnement ou d'un fournisseur de services de vérification approuvé de la compagnie de cautionnement.
 - 1.2 Les versions soumises doivent être consultables, imprimables et stockables dans des formats de fichiers électroniques standards compatibles avec les systèmes du Canada et doivent être présentées dans un seul fichier, le format autorisé étant le format PDF.
 - 1.3 La vérification peut être effectuée par le Canada immédiatement ou à tout moment pendant la durée du cautionnement, à la discrétion du Canada, et ne doit pas nécessiter de mots de passe ni de frais.
 - 1.4 Les résultats de la vérification doivent fournir une indication claire, immédiate et imprimable de réussite ou d'échec relativement à l'article 1.1.
2. Les cautionnements qui échouent au processus de vérification ne seront PAS considérés comme valides.

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

SA01 IDENTIFICATION DU PROJET

Pont levant de Burlington fausser le contrôle
R.109141.001
Hamilton, ON

SA02 NOM LÉGAL ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE

Raison sociale:					
Nom Commercial (si applicable):					
Adresse:					
Téléphone:		Télécopieur:		NEA:	
Adresse courriel :					
Le Numéro d'organisation du Programme de sécurité industrielle (si requis) :					

SA03 OFFRE

Le soumissionnaire offre au Canada d'exécuter les travaux du projet mentionné ci-dessus, conformément aux documents de soumission pour le montant total de la soumission de

_____ \$ excluant les taxe(s) applicables.

(exprimé en chiffres)

Le soumissionnaire offre au Canada d'exécuter les travaux du projet mentionné ci-dessus, conformément aux documents de soumission pour le **MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION INDIQUÉ DANS L'APPENDICE 1.**

SA04 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

La soumission ne peut être retirée pour une période de 30 jours suivant la date de clôture de l'invitation.

SA05 ACCEPTATION ET CONTRAT

À l'acceptation de l'offre de l'entrepreneur par le Canada, un contrat exécutoire sera formé entre le Canada et le soumissionnaire. Les documents constituant le contrat sont ceux mentionnés à la section Documents du contrat.

SA06 DURÉE DES TRAVAUX

L'entrepreneur doit exécuter et compléter les travaux dans les 24 semaines à partir de l'avis de l'acceptation de l'offre.

SA07 GARANTIE DE SOUMISSION

Le soumissionnaire doit joindre à sa soumission une garantie de soumission conformément à l'IG08 - Exigences relatives à la garantie de soumission de la R2710T - Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission

Solicitation No. - N° de l'invitation
EQ754-212591
Client Ref. No. - N° de réf. du client
R.109141.001

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur
pw1063
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

SA08 SIGNATURE

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire (Tapés ou lettres moulées)

Signature

Date

Solicitation No. - N° de l'invitation
EQ754-212591
Client Ref. No. - N° de réf. du client
R.109141.001

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur
pw1063
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

APPENDICE 3 - LISTE DES SOUS-TRAITANTS ET FOURNISSEURS

Les soumissionnaires doivent fournir les noms des sous-traitants et fournisseurs pour les travaux des divisions énumérées au tableau ci-dessous. Si les « propres forces » de l'entrepreneur général sont planifié d'être utilisé pour accomplir certains des travaux de division(s) il faut aussi l'indiquer.

	Sous-traitants et fournisseurs	Division
1		Panatrol Controls
2		
3		
4		

APPENDICE 4 – ATTESTATION VOLONTAIRE À L'APPUI DU RECOURS AUX APPRENTIS (page 1 de 2)

INITIATIVE DE TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA POUR L'EMBAUCHE D'APPRENTIS

1. Pour les encourager à participer à la formation d'apprentis, on demande aux employeurs qui soumissionnent pour des contrats de construction ou d'entretien de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) de signer une attestation volontaire, attestation signalant leur engagement à embaucher et former des apprentis.
2. Le Canada doit composer avec des pénuries de main-d'œuvre dans divers secteurs et dans diverses régions, en particulier dans des métiers spécialisés. Faciliter l'acquisition de compétences et la formation chez les Canadiens est une responsabilité partagée. Le gouvernement du Canada a pris l'engagement de faciliter l'utilisation d'apprentis dans le cadre des contrats fédéraux de construction et d'entretien. Les soumissionnaires ont un rôle important à jouer au titre du soutien des apprentis, à savoir les embaucher et les former. On les encourage à attester qu'ils proposent des possibilités d'emploi à des apprentis dans le cadre de leurs relations d'affaires avec le gouvernement du Canada.
3. Le gouvernement du Canada encourage les Canadiens à faire l'apprentissage de métiers spécialisés et à y faire carrière. En outre, le gouvernement offre un crédit d'impôt aux employeurs afin de les encourager à embaucher des apprentis. Vous trouverez de l'information à propos de ces mesures fiscales administrées par l'Agence du revenu du Canada dans son site Web à : www.cra-arc.gc.ca. Les employeurs sont aussi invités à se renseigner à propos de l'information et des mesures de soutien additionnelles dont ils pourraient tirer profit auprès de leur autorité provinciale ou territoriale en matière d'apprentissage.
4. Les attestations signées à la page 2 de 2 aideront à mieux comprendre comment les entrepreneurs utilisent des apprentis dans le cadre de contrats fédéraux de construction et d'entretien et pourraient éclairer l'élaboration, dans l'avenir, de nouvelles politiques et de nouveaux programmes.
5. L'entrepreneur atteste ce qui suit :

En vue de contribuer à la satisfaction de la demande en travailleurs qualifiés, l'entrepreneur convient de déployer et d'exiger de ses sous-traitants qu'ils déploient des efforts commerciaux raisonnables pour embaucher et former des apprentis inscrits, de s'efforcer d'utiliser pleinement les ratios compagnon/apprenti * autorisés et de respecter toutes les exigences liées à l'embauche prescrites dans les lois provinciales et territoriales.

L'entrepreneur consent, par la présente, à ce que cette information soit recueillie et conservée par TPSGC et Emploi et Développement social Canada en vue d'appuyer la compilation de données sur l'embauche et la formation d'apprentis dans le cadre de contrats fédéraux de construction et d'entretien.

Pour appuyer cette initiative, une attestation volontaire signalant que le fournisseur s'engage à embaucher et former des apprentis est disponible à la page 2 de 2.

Si vous acceptez, veuillez compléter et apposer votre signature à la page 2 de 2.

* **Le ratio compagnon/apprenti**, c'est le nombre de compagnons qualifiés/agrés qu'un employeur doit employer dans une profession ou un métier désigné afin d'être admissible à inscrire un apprenti conformément à la législation, aux règlements, aux directives d'orientation ou aux arrêtés provinciaux/territoriaux émis par les autorités ou les organismes responsables.

Attestation volontaire
(A être volontairement retourner avec la soumission)
(page 2 de 2)

Avis; L'entrepreneur sera appelé à compléter à tous les six mois ou à la fin des travaux un rapport tel qu'inclus à l'annexe C « Rapport volontaire d'apprentis employés pendant les contrats ».

Nom :	
Signature :	
Nom de la compagnie :	
Dénomination sociale :	
Numéro de l'invitation à soumissionner :	
Nombre d'employés de l'entreprise :	
Nombre planifié d'apprentis qui travailleront sur ce contrat :	

Métiers spécialisés de ces apprentis :

ANNEXE 5 – FORMULAIRE DES QUALIFICATIONS

QUALIFICATIONS OBLIGATOIRES ET DOCUMENTS À PRÉSENTER

Toute soumission qui n'inclut pas les renseignements requis ou qui ne répond pas à toutes les qualifications obligatoires indiquées aux présentes sera déclarée non conforme et sera ainsi rejetée. Dans l'éventualité où une offre ne serait pas conforme à toutes les exigences relatives aux qualifications obligatoires et aux documents à présenter, l'Enveloppe 2 – PRIX sera renvoyée sans avoir été ouverte.

1. Expérience du soumissionnaire – Construction électrique industrielle lourde

Chaque soumissionnaire doit joindre à sa soumission une attestation démontrant qu'il a, au cours des dix (10) dernières années, achevé substantiellement deux (2) projets de construction électrique industrielle lourde ou de réfection importante dans ce domaine, chacun d'une valeur contractuelle d'au moins 500 000 \$, taxes en sus. Au moins un (1) des projets doit avoir compris la construction ou la réfection importante d'un pont routier mobile.

Les soumissionnaires doivent remplir un formulaire de projet pour chacun des deux (2) projets semblables à l'aide des formulaires ci-joints ou un fac-similé de ces formulaires incluant tous les renseignements qui s'y trouvent. Ces formulaires doivent faire partie de la soumission et être placés dans une enveloppe nommée « Enveloppe 1 – QUALIFICATIONS ».

Formulaire n° 1a – Projet 1 de construction électrique industrielle lourde

Formulaire n° 1b – Projet 2 de pont mobile électrique

2. Expérience du soumissionnaire – Coordonnateur d'un projet de système de commande électrique

Chaque soumissionnaire doit joindre à sa soumission une attestation indiquant qu'il aura recours aux services d'un coordonnateur pour un projet de commande électrique. Le coordonnateur du projet de système de commande de l'entrepreneur est tenu de satisfaire aux exigences des documents contractuels. Le coordonnateur doit posséder au moins dix (10) années d'expérience pertinente, dont au moins trois (3) années d'expérience de l'industrie lourde ou des ponts mobiles ainsi que de l'expérience en tant que coordonnateur d'au moins deux (2) projets de construction ou de réfection importante d'un pont mobile d'une valeur contractuelle pour la construction d'au moins 500 000 \$, taxes en sus.

Les soumissionnaires doivent remplir des formulaires de projet indiquant les coordonnées de leur coordonnateur de projet et fournir un exemplaire du curriculum vitae professionnel de celui-ci. Ces formulaires ainsi que le curriculum vitae (une page maximum) doivent faire partie de la soumission et se trouver dans l'enveloppe 1 – QUALIFICATIONS.

Formulaire n° 2a – Expérience 1 du coordonnateur de projet de système de commande de l'entrepreneur

Formulaire n° 2b – Expérience 2 du coordonnateur de projet de système de commande de l'entrepreneur

3. Expérience du soumissionnaire – Ingénieur de chantier spécialisé en système de commande électrique

Chaque soumissionnaire doit joindre à sa soumission une attestation indiquant qu'il aura recours aux services d'un ingénieur de chantier spécialisé dans les systèmes de commande électrique. Les exigences relatives à l'ingénieur de chantier pour le projet de système de commande sont définies tout au long des documents contractuels. Il doit posséder au moins dix (10) années d'expérience de la conception, dont au moins trois (3) années d'expérience de système de commande de ponts mobiles, ainsi que de l'expérience en tant qu'ingénieur de chantier pour au moins un (1) projet industriel lourd ou un projet de construction ou de réfection importante d'un pont mobile d'une valeur contractuelle pour la construction d'au moins 500 000 \$, taxes en sus.

Les soumissionnaires doivent remplir un formulaire de projet indiquant les coordonnées de leur ingénieur de chantier spécialisé dans les systèmes de commande électrique et fournir un exemplaire du curriculum vitæ professionnel de celui-ci. Ce formulaire ainsi que le curriculum vitae (une page maximum) doivent faire partie de la soumission et se trouver dans l'enveloppe 1 – QUALIFICATIONS.

Formulaire n° 3a – Expérience de l'ingénieur de chantier spécialisé dans les systèmes de commande électrique

4. Expérience du soumissionnaire – Électricien agréé

Chaque soumissionnaire doit joindre à sa soumission une attestation indiquant qu'il compte parmi son effectif un électricien agréé ou qu'il aura recours aux services d'un tel spécialiste. Les exigences relatives à l'électricien agréé sont définies tout au long des documents contractuels.

L'électricien agréé doit posséder au moins dix (10) années d'expérience en matière de travaux électriques industriels lourds ainsi que de l'expérience avec les systèmes de commande électrique. Il dirigera tous les travaux électriques et il doit avoir achevé au moins deux (2) projets de portée et d'ampleur semblables.

Les soumissionnaires doivent remplir des formulaires de projet indiquant les coordonnées de leur électricien agréé et fournir un exemplaire du curriculum vitæ professionnel de celui-ci. Ce formulaire ainsi que le curriculum vitae (une page maximum) doivent faire partie de la soumission et se trouver dans l'enveloppe portant la mention « Enveloppe 1 – QUALIFICATIONS ».

Formulaire n° 4a – Expérience 1 de l'électricien agréé

Formulaire n° 4b – Expérience 2 de l'électricien agréé

5. Expérience du soumissionnaire – Travaux mécaniques

Chaque soumissionnaire doit joindre à sa soumission une attestation démontrant qu'il (ou un de ses sous-traitants) a, au cours des cinq (5) dernières années, achevé substantiellement deux (2) projets d'installation, de réparation, de modernisation ou de réfection de systèmes mécaniques d'une valeur contractuelle pour chaque projet d'au moins 100 000 \$, taxes en sus, pour les travaux mécaniques.

Les soumissionnaires doivent remplir un formulaire de projet pour chacun des deux (2) projets à l'aide des formulaires ci-joints ou un fac-similé de ces formulaires incluant tous les renseignements qui s'y trouvent. Ces formulaires doivent faire partie de la soumission et être placés dans une enveloppe nommée « Enveloppe 1 – QUALIFICATIONS ».

Formulaire n° 5a – Expérience 1 de travaux mécaniques

Formulaire n° 5b – Expérience 2 de travaux mécaniques

6. Expérience du soumissionnaire – Mécanicien de chantier

Chaque soumissionnaire doit joindre à sa soumission une attestation indiquant qu'il compte parmi son effectif un mécanicien de chantier ou qu'il aura recours aux services d'un tel spécialiste. Les exigences relatives au mécanicien de chantier de l'entrepreneur sont décrites dans les documents contractuels.

Le mécanicien de chantier aura au moins dix (10) années d'expérience dans cette catégorie de travail. Le mécanicien de chantier dirigera tous les travaux liés au démontage et au remontage de la machinerie et aura réalisé au moins deux (2) projets d'envergure et de portée similaires.

Les soumissionnaires doivent remplir des formulaires de projet indiquant les coordonnées de leur mécanicien de chantier et fournir un exemplaire du curriculum vitæ professionnel de celui-ci. Ce formulaire ainsi que le curriculum vitæ (une page maximum) doivent faire partie de la soumission et se trouver dans l'enveloppe portant la mention « Enveloppe 1 – QUALIFICATIONS ».

Formulaire n° 6a – Expérience 1 du mécanicien de chantier

Formulaire n° 6b – Expérience 2 du mécanicien de chantier

7. Inclure la garantie de soumission dans l'enveloppe 1 – Soumission technique.

ANNEXE 5 – FORMULAIRE DES QUALIFICATIONS

FORMULAIRE N° 1a Expérience du soumissionnaire – Projet 1 de construction électrique industrielle lourde

(LE PRÉSENT FORMULAIRE OU UNE COPIE IDENTIQUE À TOUS
ÉGARDS À CELUI-CI DOIT SE TROUVER DANS
L'ENVELOPPE 1 – QUALIFICATIONS.)

Nom du soumissionnaire : _____

Titre du projet : _____

Nom et emplacement du projet : _____

Municipalité et province : _____

Description des travaux : _____

Date d'achèvement des travaux : _____

Valeur finale de tous les travaux : _____

Personne-ressource du client pour ce projet : _____

Numéro de téléphone du client : _____

Solicitation No. - N° de l'invitation
EQ754-212591
Client Ref. No. - N° de réf. du client
R.109141.001

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur
pw1063
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Adresse courriel du client : _____

J'atteste par la présente que j'ai agi à titre d'entrepreneur pour le projet indiqué ci-dessus.

Signature du soumissionnaire

Nom (en caractères d'imprimerie)

Veillez prendre note que Services publics et Approvisionnement Canada se réserve le droit de communiquer avec la personne nommée ci-dessus afin de vérifier les renseignements fournis dans les présentes.

ANNEXE 5 – FORMULAIRE DES QUALIFICATIONS

FORMULAIRE N° 1b Expérience du soumissionnaire – Projet 2 de pont mobile électrique

(LE PRÉSENT FORMULAIRE OU UNE COPIE IDENTIQUE À TOUS
ÉGARDS À CELUI-CI DOIT SE TROUVER DANS
L'ENVELOPPE 1 – QUALIFICATIONS.)

Nom du soumissionnaire : _____

Titre du projet : _____

Nom et emplacement du projet : _____

Municipalité et province : _____

Description des travaux : _____

Date d'achèvement des travaux : _____

Valeur finale de tous les travaux : _____

Personne-ressource du client pour ce projet : _____

Numéro de téléphone du client : _____

Solicitation No. - N° de l'invitation
EQ754-212591
Client Ref. No. - N° de réf. du client
R.109141.001

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur
pw1063
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Adresse courriel du client : _____

J'atteste par la présente que j'ai agi à titre d'entrepreneur pour le projet indiqué ci-dessus.

Signature du soumissionnaire

Nom (en caractères d'imprimerie)

Veillez prendre note que Services publics et Approvisionnement Canada se réserve le droit de communiquer avec la personne nommée ci-dessus afin de vérifier les renseignements fournis dans les présentes.

ANNEXE 5 – FORMULAIRE DES QUALIFICATIONS

FORMULAIRE N° 2a

Expérience du soumissionnaire – Expérience 1 du coordonnateur de projet de système de commande électrique

(LE PRÉSENT FORMULAIRE OU UNE COPIE IDENTIQUE À TOUS ÉGARDS À CELUI-CI DOIT SE TROUVER DANS L'ENVELOPPE 1 – QUALIFICATIONS.)

Nom du coordonnateur de projet : _____

Nom du projet pour lequel cette personne a été responsable de la coordination :

Emplacement du projet : _____

Description du projet : _____

Date d'achèvement des travaux : _____

Valeur finale de l'ensemble de l'ouvrage : _____

Personne-ressource du client pour ce projet : _____

Numéro de téléphone du client : _____

Adresse courriel du client : _____

J'atteste par la présente que j'ai agi à titre d'entrepreneur pour le projet indiqué ci-dessus.

Solicitation No. - N° de l'invitation
EQ754-212591
Client Ref. No. - N° de réf. du client
R.109141.001

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur
pw1063
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Signature du soumissionnaire

Nom (en caractères d'imprimerie)

Veillez prendre note que Services publics et Approvisionnement Canada se réserve le droit de communiquer avec la personne nommée ci-dessus afin de vérifier les renseignements fournis dans les présentes.

ANNEXE 5 – FORMULAIRE DES

QUALIFICATIONS FORMULAIRE N° 2b

Expérience du soumissionnaire – Expérience 2 du coordonnateur de projet de système de commande électrique

(LE PRÉSENT FORMULAIRE OU UNE COPIE IDENTIQUE À TOUS ÉGARDS À CELUI-CI DOIT SE TROUVER DANS L'ENVELOPPE 1 – QUALIFICATIONS.)

Nom du coordonnateur de projet : _____

Nom du projet pour lequel cette personne a été responsable de la coordination :

Emplacement du projet : _____

Description du projet : _____

Date d'achèvement des travaux : _____

Valeur finale de l'ensemble de l'ouvrage : _____

Personne-ressource du client pour ce projet : _____

Numéro de téléphone du client : _____

Adresse courriel du client : _____

J'atteste par la présente que j'ai agi à titre d'entrepreneur pour le projet indiqué ci-dessus.

Solicitation No. - N° de l'invitation
EQ754-212591
Client Ref. No. - N° de réf. du client
R.109141.001

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur
pw1063
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Signature du soumissionnaire

Nom (en caractères d'imprimerie)

Veillez prendre note que Services publics et Approvisionnement Canada se réserve le droit de communiquer avec la personne nommée ci-dessus afin de vérifier les renseignements fournis dans les présentes.

ANNEXE 5 – FORMULAIRE DES

QUALIFICATIONS FORMULAIRE No 3a

Expérience du soumissionnaire – Expérience de l'ingénieur de chantier spécialisé dans les systèmes de commande électrique

(LE PRÉSENT FORMULAIRE OU UNE COPIE IDENTIQUE À TOUS ÉGARDS À CELUI-CI DOIT SE TROUVER DANS L'ENVELOPPE 1 – QUALIFICATIONS.)

Nom de l'ingénieur de chantier spécialisé en système d'entraînement : _____

Nom du projet pour lequel l'ingénieur spécialisé a été chef de chantier : _____

Emplacement du projet : _____

Description du projet : _____

Date d'achèvement des travaux : _____

Valeur finale de l'ensemble de l'ouvrage : _____

Personne-ressource du client pour ce projet : _____

Numéro de téléphone du client : _____

Adresse courriel du client : _____

J'atteste par la présente que j'ai agi à titre d'entrepreneur pour le projet indiqué ci-dessus.

Solicitation No. - N° de l'invitation
EQ754-212591
Client Ref. No. - N° de réf. du client
R.109141.001

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur
pw1063
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Signature du soumissionnaire

Nom (en caractères d'imprimerie)

Veillez prendre note que Services publics et Approvisionnement Canada se réserve le droit de communiquer avec la personne nommée ci-dessus afin de vérifier les renseignements fournis dans les présentes.

ANNEXE 5 – FORMULAIRE DES QUALIFICATIONS

FORMULAIRE N° 4a Expérience du soumissionnaire – Expérience 1 de l'électricien agréé

(LE PRÉSENT FORMULAIRE OU UNE COPIE IDENTIQUE À TOUS
ÉGARDS À CELUI-CI DOIT SE TROUVER DANS
L'ENVELOPPE 1 – QUALIFICATIONS.)

Nom de l'électricien agréé : _____

Nom du projet : _____

Emplacement du projet : _____

Description du projet : _____

Date d'achèvement des travaux : _____

Valeur finale de l'ensemble de l'ouvrage : _____

Personne-ressource du client pour ce projet : _____

Numéro de téléphone du client : _____

Adresse courriel du client : _____

J'atteste par la présente que j'ai agi à titre d'entrepreneur pour le projet indiqué ci-dessus.

Solicitation No. - N° de l'invitation
EQ754-212591
Client Ref. No. - N° de réf. du client
R.109141.001

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur
pw1063
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Signature du soumissionnaire

Nom (en caractères d'imprimerie)

Veillez prendre note que Services publics et Approvisionnement Canada se réserve le droit de communiquer avec la personne nommée ci-dessus afin de vérifier les renseignements fournis dans les présentes.

ANNEXE 5 – FORMULAIRE DES QUALIFICATIONS

FORMULAIRE N° 4b Expérience du soumissionnaire – Expérience 2 de l'électricien agréé

(LE PRÉSENT FORMULAIRE OU UNE COPIE IDENTIQUE À TOUS
ÉGARDS À CELUI-CI DOIT SE TROUVER DANS
L'ENVELOPPE 1 – QUALIFICATIONS.)

Nom de l'électricien agréé : _____

Nom du projet : _____

Emplacement du projet : _____

Description du projet : _____

Date d'achèvement des travaux : _____

Valeur finale de l'ensemble de l'ouvrage : _____

Personne-ressource du client pour ce projet : _____

Numéro de téléphone du client : _____

Adresse courriel du client : _____

J'atteste par la présente que j'ai agi à titre d'entrepreneur pour le projet indiqué ci-dessus.

Solicitation No. - N° de l'invitation
EQ754-212591
Client Ref. No. - N° de réf. du client
R.109141.001

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur
pw1063
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Signature du soumissionnaire

Nom (en caractères d'imprimerie)

Veillez prendre note que Services publics et Approvisionnement Canada se réserve le droit de communiquer avec la personne nommée ci-dessus afin de vérifier les renseignements fournis dans les présentes.

ANNEXE 5 – FORMULAIRE DES QUALIFICATIONS

FORMULAIRE N° 5a Expérience du soumissionnaire – Expérience 1 de travaux mécaniques

(LE PRÉSENT FORMULAIRE OU UNE COPIE IDENTIQUE À TOUS
ÉGARDS À CELUI-CI DOIT SE TROUVER DANS
L'ENVELOPPE 1 – QUALIFICATIONS.)

Nom de l'entrepreneur en systèmes mécaniques ou hydrauliques : _____

Titre du projet : _____

Nom et emplacement du projet : _____

Municipalité et province : _____

Description des travaux : _____

Date d'achèvement des travaux : _____

Valeur finale de tous les travaux : _____

Personne-ressource du client pour ce projet : _____

Numéro de téléphone du client : _____

Solicitation No. - N° de l'invitation
EQ754-212591
Client Ref. No. - N° de réf. du client
R.109141.001

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur
pw1063
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Adresse courriel du client : _____

J'atteste par la présente que j'ai agi à titre d'entrepreneur pour le projet indiqué ci-dessus.

Signature du soumissionnaire

Nom (en caractères d'imprimerie)

Veillez prendre note que Services publics et Approvisionnement Canada se réserve le droit de communiquer avec la personne nommée ci-dessus afin de vérifier les renseignements fournis dans les présentes.

ANNEXE 5 – FORMULAIRE DES QUALIFICATIONS

FORMULAIRE N° 5b Expérience du soumissionnaire – Expérience 2 de travaux mécaniques

(LE PRÉSENT FORMULAIRE OU UNE COPIE IDENTIQUE À TOUS ÉGARDS
À CELUI-CI DOIT SE TROUVER DANS L'ENVELOPPE 1 –
QUALIFICATIONS.)

Nom de l'entrepreneur en systèmes mécaniques ou hydrauliques : _____

Titre du projet : _____

Nom et emplacement du pont : _____

Municipalité et province : _____

Description des travaux : _____

Date d'achèvement des travaux : _____

Valeur finale de tous les travaux : _____

Personne-ressource du client pour ce projet : _____

Numéro de téléphone du client : _____

Adresse courriel du client : _____

Solicitation No. - N° de l'invitation
EQ754-212591
Client Ref. No. - N° de réf. du client
R.109141.001

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur
pw1063
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

J'atteste par la présente que j'ai agi à titre d'entrepreneur pour le projet indiqué ci-dessus.

Signature du soumissionnaire

Nom (en caractères d'imprimerie)

Veillez prendre note que Services publics et Approvisionnement Canada se réserve le droit de communiquer avec la personne nommée ci-dessus afin de vérifier les renseignements fournis dans les présentes.

ANNEXE 5 – FORMULAIRE DES QUALIFICATIONS

FORMULAIRE N° 6a

Expérience du soumissionnaire – Expérience 1 du mécanicien de chantier

(LE PRÉSENT FORMULAIRE OU UNE COPIE IDENTIQUE À TOUS ÉGARDS
À CELUI-CI DOIT SE TROUVER DANS L'ENVELOPPE 1 –
QUALIFICATIONS.)

Nom du mécanicien de chantier : _____

Nom du projet pour lequel cette personne a été mécanicien de chantier principal : _____

Emplacement du projet : _____

Description du projet : _____

Date d'achèvement des travaux : _____

Valeur finale de l'ensemble de l'ouvrage : _____

Personne-ressource du client pour ce projet : _____

Numéro de téléphone du client : _____

Adresse courriel du client : _____

J'atteste par la présente que j'ai agi à titre d'entrepreneur pour le projet indiqué ci-dessus.

Solicitation No. - N° de l'invitation
EQ754-212591
Client Ref. No. - N° de réf. du client
R.109141.001

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur
pw1063
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Signature du soumissionnaire

Nom (en caractères d'imprimerie)

Veillez prendre note que Services publics et Approvisionnement Canada se réserve le droit de communiquer avec la personne nommée ci-dessus afin de vérifier les renseignements fournis dans les présentes.

ANNEXE 5 – FORMULAIRE DES QUALIFICATIONS

FORMULAIRE N° 6b Expérience du soumissionnaire – Expérience 2 du mécanicien de chantier

(LE PRÉSENT FORMULAIRE OU UNE COPIE IDENTIQUE À TOUS ÉGARDS
À CELUI-CI DOIT SE TROUVER DANS L'ENVELOPPE 1 –
QUALIFICATIONS.)

Nom du mécanicien de chantier : _____

Nom du projet pour lequel cette personne a été mécanicien de chantier principal : _____

Emplacement du projet : _____

Description du projet : _____

Date d'achèvement des travaux : _____

Valeur finale de l'ensemble de l'ouvrage : _____

Personne-ressource du client pour ce projet : _____

Numéro de téléphone du client : _____

Adresse courriel du client : _____

J'atteste par la présente que j'ai agi à titre d'entrepreneur pour le projet indiqué ci-dessus.

Solicitation No. - N° de l'invitation
EQ754-212591
Client Ref. No. - N° de réf. du client
R.109141.001

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur
pw1063
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Signature du soumissionnaire

Nom (en caractères d'imprimerie)

Veillez prendre note que Services publics et Approvisionnement Canada se réserve le droit de communiquer avec la personne nommée ci-dessus afin de vérifier les renseignements fournis dans les présentes.

Print Name

Please be advised PSPC reserves the right to contact the person named above to verify the information contained herein.

ANNEXE A - LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)

Voir la pièce jointe.

ANNEXE B – ATTESTATION D'ASSURANCE

(Pour informations seulement, n'est pas requise lors du dépôt de soumission)



Travaux publics et
Services gouvernementaux
Canada

Public Works and
Government Services
Canada

ATTESTATION D'ASSURANCE Page 1 de 2

Description et emplacement des travaux	N° de contrat.
	N° de projet

Nom de l'assureur, du courtier ou de l'agent	Adresse (N°, rue)	Ville	Province	Code postal
Nom de l'assuré (Entrepreneur)	Adresse (N°, rue)	Ville	Province	Code Postal
Assuré additionnel Sa majesté la Reine du chef du Canada représentée par le Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux				

Genre d'assurance	Compagnie et N° de la police	Date d'effet J / M / A	Date d'expiration J / M / A	Plafonds de garantie		
				Par sinistre	Global général annuel	Global - Risque après travaux
Responsabilité civile des entreprises Responsabilité complémentaire/exc édentaire.				\$	\$	\$
				\$	\$	\$
Assurance des chantiers / Risques d'installation				\$		
Responsabilité pollution des entreprises				\$		Global \$
				<input type="checkbox"/> Par incident <input type="checkbox"/> Par événement		

J'atteste que les polices ci-dessus ont été émises par des assureurs dans le cadre de leurs activités d'assurance au Canada et que ces polices sont présentement en vigueur, comprennent les garanties et dispositions applicables de la page 2 de l'Attestation d'assurance, incluant le préavis d'annulation ou de réduction de garantie.

Nom de la personne autorisée à signer au nom de(s) (l')assureur(s) (Cadre, agent, courtier)

Numéro de téléphone

Signature

Date J / M / A

ATTESTATION D'ASSURANCE Page 2 de 2

Généralités

Les polices exigées à la page 1 de l'Attestation d'assurance doivent être en vigueur et doivent inclure les garanties énumérées sous le genre d'assurance correspondant de cette page-ci.

Les polices doivent assurer l'entrepreneur et doivent inclure, en tant qu'assuré additionnel, Sa majesté la Reine du chef du Canada représentée par le Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux.

La police d'assurance doit comprendre un avenant prévoyant un préavis écrit d'au moins trente (30) jours en cas d'annulation de l'assurance ou de toute réduction de la garantie d'assurance.

Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue.

De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.

Responsabilité civile des entreprises

La garantie d'assurance fournie ne doit pas être substantiellement inférieure à la garantie fournie par la dernière publication du formulaire BAC 2100.

La police doit inclure ou avoir un avenant pour l'inclusion d'une garantie pour les risques et dangers suivants si les travaux y sont assujettis :

- a) Dynamitage.
- b) Battage de pieux et travaux de caisson.
- c) Reprise en sous-cœuvres.
- d) Enlèvement ou affaiblissement d'un support soutenant toute structure ou terrain, que ce support soit naturel ou non, si le travail est exécuté par l'entrepreneur assuré.

La police doit comporter:

- a) un « Plafond par sinistre » d'au moins **5 000 000 \$**;
- b) un « Plafond global général » d'au moins **10 000 000 \$** par année d'assurance, si le contrat d'assurance est assujéti à une telle limite.
- c) un « Plafond pour risque produits/après travaux » d'au moins **5 000 000 \$**.

Une assurance responsabilité complémentaire ou excédentaire peut être utilisée pour atteindre les plafonds obligatoires.

Assurance des chantiers / Risques d'installation

La garantie d'assurance fournie ne doit pas être inférieure à la garantie fournie par la plus récente édition des formulaires BAC 4042 et BAC 4047.

Le contrat doit permettre la mise en service et l'occupation du projet, en totalité ou en partie, pour les fins auxquelles le projet est destiné à son achèvement.

Le contrat d'assurance peut exclure ou avoir un avenant pour l'exclusion d'une garantie pour les pertes et dommages occasionnés par l'amiante, les champignons et spores, le cyber et le terrorisme.

La police doit avoir un plafond qui n'est **pas inférieur à la somme de la valeur du contrat** plus la valeur déclarée (s'il y a lieu) dans les documents contractuels de tout le matériel et équipement fourni par le Canada sur le chantier pour être incorporé aux travaux achevés et en faire partie. Si la valeur des travaux est modifiée, la police doit être modifiée pour refléter la valeur révisée du contrat.

Le contrat d'assurance doit stipuler que toute indemnité en vertu d'icelle doit être payée à sa Majesté ou selon les directives du Canada conformément à la CG10.2, « Indemnité d'assurance » (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R/R2900D/2>).

Responsabilité pollution des entreprises

La limite de responsabilité doit avoir un plafond équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à **1 000 000 \$** par incident ou par événement et suivant le plafond global.

Responsabilité aérienne

La garantie d'assurance doit inclure la responsabilité aérienne pour les blessures corporelles (y compris les blessures subies par les passagers) et les dommages matériels d'un montant minimum de 5 000 000 \$ par incident ou par événement et suivant le plafond global

Responsabilité maritime

La garantie d'assurance doit être fournie par une police d'assurance protection et indemnisation mutuelle et doit comprendre une responsabilité additionnelle en matière de collision et de pollution.

L'assurance doit être souscrite auprès d'un membre du groupe international de sociétés d'assurance mutuelle, ou avec un marché fixe, et le montant ne doit pas être inférieur aux limites fixées par la *Loi sur la responsabilité en matière maritime*, L.C. 2001, ch. 6. La protection doit comprendre les membres d'équipage, s'ils ne sont pas couverts par l'assurance contre les accidents du travail du territoire ou de la province ayant juridiction sur ces employés.

La police doit renoncer à tout droit de subrogation contre le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, relativement à toute perte ou dommage au navire, peu en importe la cause.

Autre types d'assurances

Selon les spécificités du projet, a être insérer ci dessous.

Utiliser page séparé au besoin.

